



## Procédure suite à la séparation

Par **mayaroni**, le **11/04/2016** à **13:05**

Bonjour,

Je me permet de vus solliciter sur ce forum car j'ai besoin d'une réponse assez concrète.

J'ai demandé le divorce et nous arrivons bientôt à la fin des 2 ans légale de séparation étant donné que Monsieur a refusé le divorce.

Sans rentrer dans les détails Monsieur s'est servi de moi pour avoir 1 pied en France et donc j'ai demandé le divorce.

A savoir qu'il a extrêmement bien cherché dans les lois française pour que je ne puisse rien faire en matière d'expulsion ce qui a été le cas.

Voici ma question:

Une fois les 2 ans de séparation terminé est ce que Monsieur aurait la possibilité de trouvé une autre parade qui pourrai encore ajouter un délai et repousser le divorce?

A savoir qu'il n'y a aucun bien entre nous mis à part un bébé de 16 mois.

Monsieur me soutien constamment qu'il fera tout pour que je n'ai pas le divorce car il s'est que ce cauchemar se terminera dès celui-ci prononcé

Merci pour Votre réponse.

Cdt